À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 3 août 2015 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyanne Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence :
Monsieur Claude Mercier, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 282-2015
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 283-2015
Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 284-2015
Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois juillet 2015, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois juillet 2015	128 979,34 $
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	28 136,54 $
Liste des comptes à payer	72 382,35 $
Total des déboursés du mois de juillet 2015	229 498,23 $

QUE les déboursés au montant 229 498,23 $ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 3 août 2015

Fonds d'administration :
- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle-Acadie
En placement : 3 301 787,27 $
- Au compte courant : 79 257,94 $

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juillet 2015.

Résolution n° 285-2015
Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

ATTENDU QUE le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU QUE la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QU'AU cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'EN novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil municipal :

1- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Résolution n° 286-2015
Appui à la gestion de l'offre dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)

ATTENDU QU'il y a dans Lanaudière, 226 entreprises laitières, 166 entreprises produisant de la volaille et 17 entreprises productrices d'oeufs de consommation et que ces fermes

représentent près du quart des fermes de Lanaudière et produisent 40 % des revenus agricoles de la région. (247 M$ de revenus pour ces trois productions combinées.);

ATTENDU QUE l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

ATTENDU QUE les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU QU'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grandes ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

ATTENDU QUE malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

ATTENDU QUE le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

ATTENDU QUE le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaitre;

ATTENDU QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

Résolution n° 287-2015
Demande d'aide financière - Carrefour Famille Montcalm

ATTENDU QU'une demande est reçue dans le projet d'achat de matériel scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aider les familles de notre municipalité qui sont dans le besoin;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques aimerait recevoir un rapport des sommes qui seront distribuées dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 100 $ à Carrefour Famille Montcalm à titre de contribution pour le projet d'achat de matériel scolaire.

Résolution n° 288-2015
Ministère des Transports du Québec - Problème de sécurité sur la Route 158

ATTENDU QUE la semaine du 6 juillet 2015 a été très meurtrière sur la Route 158 à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le nombre de véhicules qui circule est de plus en plus important;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de la Route 158 est en cause;

ATTENDU QU'un comité a été formé avec les municipalités de Saint-Esprit, Saint-Alexis, Crabtree et Saint-Jacques afin d'étudier les derniers problèmes de sécurité de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de la Municipalité de Saint-Jacques, soit de demander au ministère des Transports du Québec d'intervenir afin de sécuriser ce tronçon de la Route 158.

Résolution n° 289-2015
Honoraires professionnels - Agrandissement de la mairie (volet structure)

ATTENDU QU'une proposition d'une somme de 6 500 $ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour le volet structure de l'agrandissement de la mairie;

ATTENDU QUE l'ensemble des frais fait partie intégrante du règlement n° 285-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens pour le volet structure de l'agrandissement de la mairie, d'une somme de 6 500 $ (plus taxes applicables).

Résolution n° 290-2015
Chapiteau Benny - Remboursement

ATTENDU QUE la compagnie Benny et frères avait prêté leur chapiteau à titre de commandite pour la tenue de l'événement de la fête de la famille québécoise le 20 juin dernier;

ATTENDU QUE durant la nuit, le chapiteau a disparu;

ATTENDU QU'un rapport de police a été rempli;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a fait état de la situation à ses assureurs et que la franchise est de 1 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques à décidé de rembourser le prix d'achat du chapiteau à Benny et frères, soit un montant de 1 566,16 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyanne Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer à l'entreprise Benny et frères la somme de 1 566,16 $ pour le remplacement de leur chapiteau.

Résolution n° 291-2015
OMH Saint-Jacques - Budget 2015

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le budget de l'OMH pour l'année 2015.

Résolution n° 292-2015
Participation à la 200e émission de La Petite Séduction

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée pour participer à la 200e émission de La Petite Séduction;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite participer, avec ses citoyens, à l'émission La Petite Séduction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de soutenir le projet présenté par la directrice générale et ainsi participer à l'émission La Petite Séduction, dont le tournage aura lieu les 11, 12, et 13 septembre 2015.

Résolution n° 293-2015
Consentement à l'accès aux données de RECYC-QUÉBEC pour le PGMR - MRC de Montcalm

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a transmis un courriel aux municipalités indiquant que l'adoption d'une résolution demandant à celle-ci de donner accès aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR pourra être considérée comme un consentement de la part de la municipalité pour transférer les données à la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE ladite résolution doit être votée à l'unanimité par le conseil municipal de toutes les municipalités de la MRC de Montcalm visées par le consentement;

ATTENDU QUE suivant les orientations gouvernementales, la MRC de Montcalm doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose;

ATTENDU QUE la MRC désire encourager les municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

ATTENDU QUE l'intervention de la MRC de Montcalm vise, également, à aider le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC eu égard à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise des matières résiduelles;

ATTENDU QU'il s'agit de données provenant du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyanne Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques informe RECYC-QUÉBEC qu'il consent à donner accès aux données de la municipalité, nécessaires à la réalisation du PGMR, à la MRC de Montcalm et ses mandataires autorisés.

QUE la présente résolution soit transmise à RECYC-QUÉBEC et à la MRC de Montcalm.

Résolution n° 294-2015
Demande de participation – Tournoi de golf des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QU'une demande de commandite est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 8 août prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut répondre favorablement pour la participation à l'événement;

ATTENDU QUE la Municipalité désire verser une somme de 300 $ à titre d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 300 $ aux Chevaliers

de Colomb et cela à titre de contribution pour l'organisation de leur tournoi de golf dont les bénéfices iront à l'organisme de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 295-2015
Honoraires professionnels - Ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

ATTENDU la Municipalité de Saint-Jacques a, en février 2010, demandé une étude de coût afin de remplacer le ponceau situé sur le chemin du Bas-de-l'Église Nord;

ATTENDU QUE le coût des travaux, à l'époque, s'élevait à une somme de 55 760,25 $;

ATTENDU QUE depuis, aucun correctif n'a été apporté au ponceau;

ATTENDU QUE l'état du ponceau se détériore;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'obtenir une évaluation à jour du problème pour ce ponceau;

ATTENDU QUE les normes de l'environnement ne sont plus les mêmes et qu'une analyse biologiste afin d'établir le niveau des hautes eaux sera probablement nécessaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir une offre de service afin de réévaluer la situation de ce ponceau et cela, dans le but de prévoir les travaux nécessaires pour sécuriser le ponceau;

ATTENDU QU'une offre de service et d'honoraires professionnels d'une somme de 5 700 $ (plus taxes applicables) nous est soumise par Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyanne Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens d'une somme de 5 700 $ (plus taxes applicables) pour l'analyse de la situation du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

Résolution n° 296-2015
Honoraires professionnels - Réfection des trottoirs

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées pour la réfection des trottoirs de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par Les Placements André Bell fondation inc., le tout pour une somme de 21 371,35 $ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de payer une somme de 21 371,35 $ (plus taxes applicables) à Les Placements André Bell fondation inc.

Résolution n° 297-2015
Honoraires professionnels - Ponceau de la rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé à la firme Beaudoin Hurens de préparer une offre de service pour les travaux de remplacement du ponceau sur la rue Sainte-Anne dans sa résolution n° 177-2015;

ATTENDU QUE l'offre de service soumise est de 19 400 $ (plus taxes applicables);

ATTENDU QU'une facture est reçue d'une somme de 1 270 $ (plus taxes applicables);

ATTENDU QU'une somme de 6 200 $ (plus taxes applicables) a déjà été versée à l'entrepreneur par le biais de la résolution n° 261-2015, le tout pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU QUE le solde est de 13 200 $ (plus taxes applicables), somme représentant la surveillance, les plans tel que construit ainsi que le certificat de conformité;

ATTENDU QUE les coûts pour l'ensemble des travaux pour la réfection du ponceau de la rue Sainte-Anne sont prévus à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques et remboursés sur une période de 10 ans et cela à compter de janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens, le tout selon la proposition de service reçue (référence document J10523-01) et de payer la somme de 1 270 $ (plus taxes applicables) pour les frais de surveillance, les plans tel que construit et le certificat de conformité pour le ponceau de la rue Sainte-Anne.

Résolution n° 298-2015
Honoraires professionnels - Pièces d'asphalte

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès d'entrepreneurs pour la pose de pièces d'asphalte sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE l'entreprise retenue est Marion Asphalte;

ATTENDU QU'une facture d'une somme de 23 148,90 $ (plus taxes applicables) est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques pour la pose de pièces d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de payer la somme de 23 148,90 $ (plus taxes applicables) à Marion Asphlate pour la pose de pièces d'asphalte sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 299-2015
Honoraires professionnels - Bordure de béton rues Dugas et Gaudet

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès d'entrepreneurs pour des bordures de béton dans le secteur des rues Dugas et Gaudet;

ATTENDU QUE l'entreprise retenue est Trottoir Joliette inc.;

ATTENDU QUE le prix pour les bordures est de 89 $ du mètre linéaire;

ATTENDU QU'une facture d'une somme de 5 607 $ (plus taxes applicables) est reçue de Trottoir Joliette inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de payer la somme de 5 607 $ (plus taxes applicables) à Trottoir Joliette inc. pour les bordures de béton dans le secteur des rues Dugas et Gaudet.

Résolution n° 300-2015
Certificat de paiement n° 1 - Ponceau de la rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE des travaux sont en cours sur la rue Sainte-Anne pour la réfection du ponceau;

ATTENDU QU'une recommandation de paiement est reçue de Beaudoin Hurens d'une somme de 69 150,63 $ (incluant les taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyanne Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser à Terrassement BLR inc. la somme de 69 150,63 $ (incluant les taxes), à titre de paiement n° 1 pour les travaux du ponceau de la rue Sainte-Anne.

Résolution n° 301-2015
Travaux sur la rue Laurin - Aménagement du fossé arrière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'aménagement de l'arrière-cour des terrains qui sont en bordure du terrain appartenant à la Municipalité sur la rue Laurin afin d'y installer les futurs poteaux électriques;

ATTENDU QUE le terrain est très abrupt entre les propriétés des citoyens et celui de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité va procéder à l'aménagement des terrains pour l'implantation des poteaux électriques;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts pour les travaux, préparée par le superviseur à la voirie, s'élève à 11 056 $ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les travaux d'aménagement soient réalisés, et ce, le plus rapidement possible afin de ne pas retarder l'implantation des poteaux électriques sur la rue Laurin.

Résolution n° 302-2015
Renouvellement du contrat – Téléavertisseurs du SSI

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit renouveler le contrat avec Le Réseau Mobilité Plus pour les téléavertisseurs du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la durée du contrat est de 36 mois;

ATTENDU QUE le coût mensuel pour les appareils est de 7,95 $/mois (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'entente de Le Réseau Mobilité Plus pour la location des téléavertisseurs pour le SSI de Saint-Jacques.

Résolution n° 303-2015
Honoraires professionnels - Travaux sur la rue Sainte-Anne (bris d'aqueduc)

ATTENDU QU'un mandat a été donné à Latendresse Asphalte inc. pour des travaux sur la rue Sainte-Anne suite à un bris d'aqueduc survenu au printemps 2015;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et qu'une demande de paiement progressif est reçue de Asphalte Latendresse inc. d'une somme de 10 000 $ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE cette dépense sera prise à même les surplus accumulés de la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de payer la somme de 10 000 $ (plus taxes applicables) à Asphalte Latendresse inc. pour les travaux sur la rue Sainte-Anne survenu lors du bris d'aqueduc du printemps 2015.

Résolution n° 304-2015
Usine d'épuration – Réparation d'une pompe

ATTENDU QUE la pompe P1 est défectueuse et qu'une soumission est reçue de Dynapompe d'une somme de 3 596 $ (plus taxes applicables) pour réparer ladite pompe;

ATTENDU QU'il est primordial de faire réparer cette pompe puisqu'actuellement, nous fonctionnons seulement sur une pompe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la Dynapompe d'une somme de 3 596 $ (plus taxes applicables) pour la réparation de la pompe P1 à l'usine d'épuration.

Résolution n° 305-2015

Facturation des industries pour les eaux usées - La Fromagerie Montagne grecque

Il est proposé par madame Josyanne Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à la facturation de la Fromagerie Montagne grecque pour le traitement des eaux usées.

Fromagerie & Crémerie St-Jacques International

ANALYSE MAI ET OCTOBRE 2014

DBO_5	**Charges organiques (kg/d)**	Formule	
	Municipalité et la Compagnie	198.11	
	la Compagnie	27.9	
	27.9 divisé par 198.11 X 45%	45%	6.34%
D.M.	**Charges Hydrauliques (M^3/d)**		
	Municipalité et la Compagnie	1634.875	
	la Compagnie	11.27	
	11.27 divisé par 1634.875 X 55%	55%	0.38%

Compte final 2014

Dépenses réelles d'opération pour 2014 = 164 667.33$

Charges organiques:	164 667.33 $	X	6.34%	10 435.61 $
Charges hydrauliques	164 667.33 $	X	0.38%	624.32 $
Sous total				11 059.93 $
Administration	10%			1 105.99 $
Coût réel 2014				**12 165.92 $**
Facturation provisoire 2014				6 477.56 $
PAIEMENT				(6 477.56) $
Annulation facture prov. 2014				(6 477.56) $
Coût réel 2014				**5 688.36 $**

Compte provisoire 2015

Budget 2015 =	166 183.00 $			
Charges organiques	166 183.00 $	X	6.34%	10 531.66 $
Charges hydrauliques	166 183.00 $	X	0.38%	630.07$
Sous-total				11 161.73$
Administration	10%			1 116.17$
		TOTAL 2014		12 277.90$

Solde antérieur + intérêts au 15 Juillet 2015 197.74$

Total Dû 18 164.01$

Résolution n° 306-2015

Facturation des industries pour les eaux usées - Claude Landreville enr.

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à la facturation de Claude Landreville enr. pour le traitement des eaux usées.

Claude Landreville Enr.

ANALYSE MAI ET OCTOBRE 2014

DBO_5	**Charges organiques (kg/d)**	Formule	
	Municipalité et la Compagnie	175.51	
	la Compagnie	34.55	
	34.55 divisé par 175.51 X 45%	45%	8.86%
D.M.	**Charges Hydrauliques (M^3/d)**		
	Municipalité et la Compagnie	1811.17	
	la Compagnie	9.28	
	9.28 divisé par 1811.17 X 55%	55%	0.28%

Compte final 2014

Dépenses réelles d'opération pour 2014		164 667.33 $		
Charges organiques:	164 667.33 $	X	8.86%	14 587.01 $
Charges hydrauliques	164 667.33 $	X	0.28%	464.04 $
Sous total				15 051.05 $
Administration	10%			1 505.10 $
Coût réel 2014				**16 556.15 $**
Facturation provisoire 2014				1 536.48 $
PAIEMENT 2014				
Annulation facture provisoire 2014				(1 536.48) $
Coût réel 2014				**16 556.15 $**

Compte provisoire 2015

Budget 2015 = 166 183.00 $

Charges organiques	166 183.00 $	X	8.86%	14 721.27 $
Charges hydrauliques	166 183.00 $	X	0.28%	468.31 $
Sous-total				15 189.59 $
Administration	10%			1 518.96 $
		TOTAL 2015		16 708.54 $
Solde antérieur +intérêts au 15 Juillet 2015				-4 678.51$
Total Dû				**28 586.19 $**

Résolution n° 307-2015

Adoption du second projet du règlement n° 282-2015

ATTENDU QUE le premier projet de règlement n° 282-2015 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 1er juin 2015;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 1er juin 2015;

ATTENDU qu'un avis a été publié dans le bulletin municipal Le Jacobin, édition de juillet 2015, invitant tout intéressé à signer une demande, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement n° 282-2015 dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm.

Résolution n° 308-2015
Adoption du règlement n° 283-2015

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement n° 283-2015 sur les feux en plein air, la tarification des alarmes incendies répétitives et des incendies de véhicule, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution ainsi qu'une copie du règlement soient transmises à la MRC de Montcalm.

Résolution n° 309-2015
Dépôt du rapport du CCU du 16 juillet 2015

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 16 juillet 2015.

Résolution n° 310-2015
Avis de motion - Règlement n° 284-2015
Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

AVIS DE MOTION est donné par madame Sophie Racette, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 311-2015
Permis secteur PIIA - Agrandissement de la chaufferie de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie

ATTENDU QU'une demande d'agrandissement de la chaufferie de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie est adressée à la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande a été évaluée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal le projet d'agrandissement de ladite chaufferie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis pour l'agrandissement de la chaufferie de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Acadie.

Résolution n° 312-2015
Permis secteur PIIA - Aménagement d'un stationnement au CCVC

ATTENDU QUE la Municipalité présente au comité consultatif d'urbanisme un projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE le comité a procédé à l'analyse du dossier;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal l'émission du permis pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de délivrer un permis pour l'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Résolution n° 313-2015
Avis de motion - Règlement n° 285-2015
Agrandissement de la mairie

AVIS DE MOTION est donné par madame Josyanne Forest, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives à l'agrandissement de la mairie.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 314-2015
Honoraires professionnels - Stationnement municipal au CCVC (plans et devis)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté Beaudoin Hurens pour les plans et devis du projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QU'une facture est reçue de Beaudoin Hurens d'une somme de 6 930 $ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de payer une somme de 6 930 $ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les plans et devis pour les travaux d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Résolution n° 315-2015
Inscription aux sports sur glace – Participation de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques s'est dotée d'une politique familiale et démarche MADA en 2014;

ATTENDU QUE la période pour les inscriptions du volet sports sur glace, soit hockey et patin artistique, se fera de juin à septembre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité participe à un taux de 50 % du coût de l'inscription et cela pour un maximum de 150 $ par jeune qui participe à un sport sur glace;

ATTENDU QUE les jeunes doivent venir s'inscrire à la Municipalité de Saint-Jacques pour la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de prendre les inscriptions et de participer,

pour un montant maximal de 150 $ par jeune pour le volet des sports sur glace qui sont offerts à l'aréna de Joliette-Crabtree.

Résolution n° 316-2015
Encyclopédie Découverte - Entente de service entre la Bibliothèque Marcel-Dugas et World Book inc.

ATTENDU QUE la Bibliothèque Marcel-Dugas désire adhérer à l'encyclopédie Découverte;

ATTENDU QUE les frais pour le service de l'encyclopédie Découverte sont de 0.012 $ par habitant desservi par la bibliothèque, par année;

ATTENDU QUE l'entente est pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'adhérer au service d'encyclopédie Découverte et cela pour une durée de 3 années, le tout selon les conditions stipulées à la présente entente.

QUE la directrice générale, madame Josée Favreau soit autorisée à signer les documents relatifs à l'entente.

Résolution n° 317-2015
Aménagement du *Skate Park*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé au déterrement de l'ancienne pataugeoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire y installer un *Skate Park* pour les planches à roulettes;

ATTENDU QUE des prix et des propositions sont demandés afin de réaliser le projet;

ATTENDU QU'une proposition est reçue de J.F. Migué inc. au coût de 5 862 $ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE le technicien en loisir recommande qu'un consultant expert en construction de module pour planches à roulettes soit engagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de J.F. Migué inc. d'une somme de 5 862 $ (plus taxes applicables) pour la réalisation d'un *Skate Park* et qu'une demande d'offre de service pour un consultant expert en construction de module pour planches à roulettes soit faite.

Résolution n° 318-2015
Résultat des soumissions – Stationnement municipal au CCVC

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres pour le projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2015;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Généreux Constructions inc. au coût de 116 421,08 $ (taxes incluses);

ATTENDU QUE la Municipalité désire être consultée et informée sur les sous-traitants qui pourraient être en lien avec lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Beaudoin

Hurens et d'accorder le mandat à Généreux Construction inc. pour une somme de 116 421,08 $ (taxes incluses) pour l'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Résolution n° 319-2015
Honoraires professionnels – Stationnement municipal au CCVC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire aménager un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE le projet fait partie du règlement n° 273-2015;

ATTENDU QUE l'offre de service pour le volet professionnel de Beaudoin Hurens est de 20 900 $ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE l'ensemble des frais pour le projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège est prévu à même le règlement d'emprunt n° 273-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels de Beaudoin Hurens d'une somme de 20 900 $ (plus taxes applicables) pour d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Résolution n° 320-2015
Appui aux Petits Pas Jacadiens - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

ATTENDU QUE l'organisme Les Petits Pas Jacadiens s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'obtenir une résolution d'appui pour leur projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord à soutenir l'organisme dans leur projet;

ATTENDU QUE la Municipalité pourra, par le biais de son bulletin d'information Le Jacobin, faire la promotion de leur activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'appuyer la demande de l'organisme Les Petits Pas Jacadiens dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Résolution n° 321-2015
Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 55.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire